

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Eric MOISAN, Maire, M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART arrivée à 19h25, M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, M. Denis KEURMEUR
Mme Christelle MEUNIER donne pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Malika TOUBLANC

Date de la convocation et d'affichage : 1^{er} avril 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Objet de la Délibération
n°20220407-043

- INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire informe que, par courrier reçu le 25 février 2022, Mme Chantal ALLEE l'a informé de sa décision de démissionner de son mandat de conseiller municipal. Ce courrier confère un caractère définitif à ladite démission (article L 2121-4 du CGCT).

Dans les communes de plus de 1000 habitants, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, remplace le conseiller municipal élu sur cette liste, conformément à l'article L. 270 du code électoral.

M. Pierre AUVRET, suivant immédiat sur la liste dont faisait partie Mme Chantal ALLEE accepte l'exercice de ce mandat.

Le Conseil Municipal a procédé à son installation officielle.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor est informé de cette modification.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN


